

BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES

ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



**PREMIER
MINISTRE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction de l'information
légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE

26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15

www.dila.premier-ministre.gouv.fr

www.bodacc.fr

BODACC « A »

Annonce n° 692

35 – ILLE-ET-VILAINE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE ST-MALO

Ventes et cessions

900 600 099 RCS Saint-Malo.

TILOMAKE.

Forme : Société à responsabilité limitée.

Capital : 200710.00 EUR.

Adresse : 41, Rue des Lavandières, 35120 La Boussac.

Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.

Commentaires : Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 25 novembre 2024, a été établi un projet de traité de fusion par lequel la société KEVIN'INVEST, Société Absorbée sus désignée, ferait apport à titre de fusion absorption simplifiée à la société TILOMAKE, Société Absorbante sus désignée, de la totalité de son actif évalué à 586 746,54 Euros, à charge de la totalité de son passif évalué à 305 258,95 Euros, soit un actif net apporté de 281 487,59 Euros. Prime de fusion : néant. Le capital de la Société Absorbante étant intégralement détenus à ce jour par la Société Absorbée, conformément à l'article L 236-3 II du Code de commerce, il n'est pas établi de rapport d'échange et la fusion n'entraînera pas d'augmentation de capital de la Société Absorbante. La fusion prendra effet rétroactivement d'un point de vue comptable et fiscal au 1er janvier 2024. À la date de réalisation de la fusion, la Société Absorbante succèdera à la Société Absorbée dans tous ses droits et obligations. La Société Absorbée sera dissoute sans liquidation. Le projet de fusion a été établi sous la condition de l'approbation de la fusion par la Société Absorbante. Les oppositions peuvent être formées dans les conditions prévues aux articles L 236-14 et R 236-8 du Code de Commerce. Le projet de traité de fusion a été déposé au Greffe du Tribunal de Commerce de SAINT-MALO en date du 25 novembre 2024 au nom de la Société TILOMAKE, Société Absorbante, et au nom de la Société KEVIN'INVEST, Société Absorbée..